

CONTRAT DE SEJOURNEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL POUR FEMMES ET ENFANTS

Pour vous faciliter le séjournement et étant résidente au centre, vous devez vous tenir à certaines règles et conventions. Une exception à ce règlement est uniquement possible par une approbation de l'équipe des assistantes.

REGLES QUI MENENT AU LICENCIEMENT !!!

Une infraction aux règles suivantes entraîne sans pardon au licenciement immédiat :

- L'introduction dans le centre d'alcool ou de drogues. A la moindre suspicion de consommation de drogues un contrôle d'urine sera effectué, que vous ne pouvez refuser.
- Agression physique envers le personnel ou d'autres résidentes, pour une raison quelconque
- Vol au centre
- Un ami ou amie qui reste dormir
- Annuler délibérément l'ordre de virement

Dans le document "*Accord avec le contrat de séjournement*" nous pouvons ajouter d'autres conventions individualisées.

Accords collectifs

- Les médicaments sont gardés dans le bureau et un(e) infirmier(e) passe chaque jour. Vous vous arrangez avec elle/lui pour ce qui concerne vos médicaments.
- Tout objet pouvant être utilisé comme arme est défendu et sera mis en dépôt lors de votre arrivée au centre.
- Vous pouvez partir en week-end du vendredi après-midi jusqu'au dimanche 22 heures. Vous devez le communiquer aux assistantes avant le vendredi matin.
- L'introduction ou la garde d'animaux est strictement interdit. Nous pouvons éventuellement vous aider à trouver une solution pour votre chat ou chien.
- Vous recevez votre argent de poche le mercredi. Le montant dépend de votre situation financière et sera discuté ensemble avec votre assistante. Des frais exceptionnels seront également discutés avec votre assistante.
- La visite pendant la semaine est de 14 heures à 17 heures 30, SEULEMENT au rez-de-chaussée. Pendant le week-end les visites ne sont pas autorisées. Les visiteurs ne peuvent en aucun cas participer aux repas. Si la visite pose des problèmes, nous interviendrons.
- Par semaine le groupe peut louer 2 DVD. La personne qui les loue doit également les rapporter. Jeux, puzzles et bouquins sont présents et peuvent être loués au centre même.

- Celle qui doit faire les courses, est responsable de l'argent et doit nous remettre le ticket de caisse. S'il lui manque de l'argent, cela sera retiré de son argent de poche.
- Vous êtes obligées de participer aux activités pour lesquels vous vous êtes inscrites. Les mamans sont obligées de participer aux activités que l'assistante organise le mercredi après-midi pour les enfants.
- Notre volontaire peut faire du baby-sitting. Les mamans doivent se tenir à ce qui a été convenu.
- Les mamans avec au moins un enfant en dessous de 12 ans doivent être rentrées à 19h30 les jours de classe. Les mamans avec des enfants entre 12 et 15 ans doivent être de retour au centre à 22h les jours de classe. Les mamans ne laissent jamais leurs enfants de moins de 14 ans sous la garde d'autres résidentes ou du personnel sans l'accord de l'assistante.
- Nous attendons de vous que vous restez dormir au centre, sauf autres accords avec les assistantes.
- La télévision reste éteinte jusqu'à 16 heures sauf pour le journal de midi. A d'autres moments, on regarde seulement avec l'accord du personnel. Les enfants malades peuvent regarder la télévision ou un DVD pendant la journée. Pendant les vacances ils ont le droit de regarder la télé jusqu'à 9h du matin.
- On attend de chaque résidente qu'elle témoigne du respect envers ses co-résidentes et le personnel quelle que soit la classe sociale, l'origine, l'âge, les caractéristiques personnelles, la conviction politique ou religieuse.
- Prendre les repas au salon ou dans les chambres est défendu
- Si vous causez des dégâts au bâtiment ou matériel, les frais seront indiscutablement à votre charge.
- Les vélos doivent être rangés au porte-vélos au garage. Vous pouvez employer le vélo du centre après avoir signé un formulaire. Le vélo doit toujours être fermé, même au garage. La clef est gardée par le personnel
- Un contrôle inattendu de votre chambre par le personnel doit toujours être autorisé.
- Lors d'une absence non prévenue de 3 jours, vous serez rayée officiellement. Vous devrez payer ces jours, puisque votre lit restait occupé.
- En semaine nous voulons que vous soyez à 8h30 en bas. La réunion pour répartir les tâches se tient le lundi et le vendredi matin à 9 heures. Le lundi après-midi il y a réunion des résidentes. Votre présence est obligatoire.
- L'avant-midi vous devez faire certaines tâches. Si vous désirez quitter le centre, vous devez avoir l'accord de l'assistante
- Entre 22.00h et 07.00h, il faut respecter le silence.
- Si vous ne respectez pas ce règlement, nous pouvons vous obliger à quitter le centre. Votre domicile et séjour sont toujours considérés comme temporaires.

Clefs, chambre, matériaux

- Pour fixer des affiches, cadres ou photos aux murs vous employez le tableau d'affichage, présent dans chaque chambre.
- On attend de vous que lorsque vous partez, vous emportez toutes vos affaires personnelles. Si pour une raison ou une autre ceci n'est pas possible, contactez l'assistance. Exceptionnellement vos affaires pourront être gardées au centre pour une certaine période. Après cette période nous vous contacterons encore une fois avant d'évacuer vos biens
- Vous nettoyez la chambre une fois par semaine et vous ouvrez tous les jours la fenêtre pour ventiler. Lors de votre départ, vous laissez votre chambre et armoires dans un état propre.
- A votre arrivée, vous signez un formulaire selon lequel vous avez reçu les clefs et vos draps et un inventaire de la chambre Lors de votre départ tout sera contrôlé et une indemnisation sera portée en compte sur la facture finale s'ils manquent des choses.

Assistance financière

- Vous devez vous déclarer d'accord avec le fait de la prise en charge de vos finances par le CAW De Papaver. Nous mettrons toutes les instances qui vous payent au courant de votre séjour au centre d'accueil et de l'accord financier.
- Lors de votre arrivée, vous devrez signer des bulletins de versement. Cela signifie que tous vos revenus seront versés sur un compte en banque que nous ouvrons à votre nom.
- A la fin de chaque mois vous recevrez une facture de séjour. Cette facture mentionne le nombre de jours, le prix par jour et les frais divers
- De vos revenus vous payez en premier lieu les frais de séjour. Avec le solde il y a moyen de payer des frais personnels ou des dettes.
- Lors de votre départ, le personnel dispose d'une semaine pour faire le bilan et la dernière facture.

Mesures de sécurité

- Prêter, louer, acheter ou échanger des biens ou de l'argent se font sous votre propre responsabilité et risque.
- CAW De Papaver n'est en aucun cas responsable des dégâts ou disparition d'affaires personnelles des résidentes ou visiteurs.
- Fumer est seulement autorisé dans la cours ou au garage. L'utilisation de bougies ou encens est interdite
- Il est défendu aux enfants d'ouvrir la porte d'entrée.